

**Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 24 janvier 2019

Solidarité et insertion

# Première édition de "La nuit de la solidarité" à Rennes

## Mercredi 27 février 2019

La Ville de Rennes et son Centre communal d'action sociale (CCAS) organisent pour la première fois "La nuit de la solidarité" le mercredi 27 février 2019. Cette opération consiste à établir un recensement du nombre de Rennaises et Rennais sans abris sur l'ensemble de la ville et d'évaluer par le biais d'un questionnaire les profils et les trajectoires de ces personnes, ainsi que l'accompagnement social et humain dont ils bénéficient actuellement.

### La nuit de la solidarité : une nouvelle démarche de solidarité

De nombreuses personnes en situation d'errance restent invisibles ou méconnues. Pour améliorer la réponse aux besoins de ces personnes, la Ville de Rennes, son CCAS et les associations qui œuvrent déjà auprès de ces publics réaliseront, dans la nuit du 27 au 28 février 2019, "un décompte de nuit" des personnes vivant dans la rue.

Ce décompte n'est pas une intervention sociale mais un outil qui a pour finalité de mieux connaître les situations individuelles dans le but d'améliorer les actions développées dans le champ des politiques d'accueil, d'hébergement et d'insertion. C'est aussi un moyen de sensibiliser les Rennaises et les Rennais sur ces situations d'exclusion et de grande précarité.



Pratiquée de longue date par de grandes villes, telles que les villes nord-américaines (New York, Los Angeles, Washington, etc.), la méthodologie du décompte de nuit des personnes sans-abri est plus récente en Europe. Après Paris

et Athènes qui ont mis en place leur nuit de la solidarité en 2018, la Ville de Rennes organise elle aussi sa première nuit de la solidarité le mercredi 27 février 2019.

## Un appel à s'engager pour la solidarité

Pour le succès de la démarche, la Ville de Rennes ainsi que ses partenaires institutionnels et associatifs appellent les citoyens à s'engager : le décompte sera réalisé par des bénévoles au cours de la nuit du 27 février.

### → Les missions des bénévoles

Les bénévoles seront répartis par équipes, aux côtés de professionnels de l'action sociale. Ces équipes seront constituées par quartier et sillonneront les rues selon un secteur prédéfini. Elles iront à la rencontre des personnes en situation d'errance pour leur proposer de répondre à un questionnaire. Chaque personne rencontrée sera libre de répondre ou non aux questions posées, et son anonymat sera garanti.

Les bénévoles bénéficieront d'une formation, qui sera dispensée avant l'opération de décompte. Les personnes intéressées devront être disponibles dès 19 h le 27 février 2019, avec un retour qui pourra être tardif dans la nuit.

### → Qui peut s'inscrire ?

Pour pouvoir s'inscrire, les bénévoles doivent être âgés de plus de 18 ans le jour de l'opération et résider à Rennes ou sur le territoire de Rennes Métropole.

### → Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font en ligne, sur le portail de la Fabrique citoyenne, du vendredi 25 janvier au dimanche 10 février 2019. Lors de leur inscription, les bénévoles indiquent le quartier sur lequel ils souhaitent intervenir.

- Lien vers le formulaire d'inscription : <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/project/nuit-de-la-solidarite-1/questionnaire/formulaire-dinscription> (actif à compter du vendredi 25 janvier 2019)
- Pour obtenir des précisions sur l'opération : [nuitdelasolidarite@ville-rennes.fr](mailto:nuitdelasolidarite@ville-rennes.fr)

## La lutte contre la grande précarité et l'exclusion à Rennes

La Ville de Rennes et son CCAS œuvrent depuis de longues années contre la grande exclusion. De nombreuses actions sont développées afin de venir en aide aux personnes en errance et de les accompagner dans leur démarche d'insertion.

Avec le Restaurant social Leperdit, récemment rénové, la Ville et le CCAS disposent d'un lieu ressource pour accueillir, orienter, accompagner, et proposer un repas aux personnes majeures sans domicile fixe, sans distinction de nationalité. La Ville participe également aux dispositifs de mise à l'abri, par le biais de CooRUS et par une participation financière à l'accueil de nuit. Au-delà de l'aide à la vie quotidienne (kit laverie, bains douches municipaux, élection de domicile, accès aux droits), elle travaille à l'insertion socioprofessionnelle et à l'accession au

---

logement des personnes sans-abris.

La Ville de Rennes soutient également financièrement les associations de solidarité et participe à la coordination locale du réseau d'acteurs de solidarité.

## Pratique

---

- Lien vers le formulaire d'inscription : <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/project/nuit-de-la-solidarite-1/questionnaire/formulaire-dinscription> (actif à compter du vendredi 25 janvier 2019)